

Dossier à transmettre dans le cadre d'un tournage

1. Une lettre d'intention ;
2. Les coordonnées complètes du demandeur d'autorisation, y compris un numéro de téléphone auquel il sera joignable en tout temps durant le tournage (voir fiche ci-dessous) ;
3. Un synopsis avec, le cas échéant, la mention que la mise en scène comprend des scènes de crimes, d'accidents, l'utilisation d'armes à feu, d'effets spéciaux (eau, pluie, neige, pyrotechnie, etc), de cascades, d'uniformes spécifiques ou de participation d'animaux (voir fiche ci-dessous) ;
4. Une fiche technique complétée précisant les dates, lieux (intérieurs et extérieurs), horaires de tournage, etc (voir fiche ci-dessous) ;
5. L'évaluation du nombre maximum de personnes (acteurs, techniciens, etc) présentes sur le(s) lieu(x) du tournage à quelque moment que ce soit (voir fiche ci-dessous) ;
6. Le nombre maximum et la description des véhicules mobilisés en raison du tournage (voitures, camions, semi-remorques, remorques, etc) (voir fiche ci-dessous) ;
7. Un descriptif des équipements et dispositifs utilisés en raison du tournage (générateurs, élévateurs, échafaudages, éclairages, podiums, etc) (voir fiche ci-dessous) ;
8. Les dates, lieux et horaires précis des éventuelles occupations de l'espace public pour le montage et démontage des équipements et dispositifs (voir fiche ci-dessous) ;
9. La description des éventuelles incidences sur le stationnement, étant entendu que les véhicules d'urgence doivent pouvoir avoir accès aux lieux en tout temps (voir fiche ci-dessous) ;
10. Une attestation d'assurance en responsabilité civile, et le cas échéant professionnelle, du demandeur d'autorisation, cette assurance le garantissant contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité pouvant lui incomber en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers et aux lieux publics utilisés dans le cadre du tournage. Une copie des conditions générales et particulières de la police d'assurance devra être également remise ; un projet d'information bilingue aux riverains, commerçants et associations concernés
11. Une lettre de renonciation à tenir la Commune de Saint-Gilles pour responsable de tout dommage pouvant résulter du tournage (voir ci-dessous);
12. Un plan métré et précis des lieux et dispositifs concernés ;
13. Si le type de tournage implique des effets pyrotechniques (feu d'artifice, usage d'armes, effets pyrotechniques, explosions, etc.) : un plan de sécurité ainsi qu'un rapport du Service d'Incendie et d'Aide Médicale Urgente de la Région de Bruxelles-Capitale ;
14. Pour les tournages en extérieur, un projet d'information bilingue aux riverains, commerçants et associations concernés.

Fiche tournage

1. Données générales	
Nom du tournage + Synopsis + Date + Lieux	
Coordonnées de l'Organisateur + Fonction + Numéro de GSM	

2. Personnes présentes et impacts sur les lieux

	Nombre	Fonction
Nombre + fonction des personnes présentes lors du tournage		
	Nombre	Description
Nombre et description des véhicules		
	Nombre	Description
Nombre et description des équipements et dispositifs utilisés en raison du tournage		

4. Stationnement et impact sur l'espace public**a. Réservation(s) de stationnement souhaitée(s)**

Dates	Horaires	Adresse	Du n°... au n° ...

b. Incidence(s) éventuelle(s) sur le stationnement

--

Lettre de renonciation

Je soussigné(e), Madame/Monsieur

mandataire de la sociétédont le siège sociale se situe à (N°
TVA :.....),

déclare que, dans le cadre du tournage du film «.....», je m'engage à prendre la responsabilité de tous
dommages pouvant résulter du tournage prévu du au et à ne tenir en aucun cas
pour responsable la Commune de Saint-Gilles en cas d'accident et/ou de dégâts fortuits pouvant être causés au matériel de tournage et aux biens
communaux, et/ou à l'espace public.

Fait à

Date :

Signature : (insérez une signature électronique ou signez manuellement et scannez la page)

Documents à annexer à la fiche

- Une lettre d'intention
- Une attestation d'assurance en responsabilité civile, et le cas échéant professionnelle, du demandeur d'autorisation ainsi qu'une copie des conditions générales et particulières de la police d'assurance
- Un plan métré et précis des lieux et dispositifs concernés
- Si le type de tournage implique des effets pyrotechniques (feu d'artifice, usage d'armes, effets pyrotechniques, explosions, etc.) : un plan de sécurité ainsi qu'un rapport du Service d'Incendie et d'Aide Médicale Urgente de la Région de Bruxelles-Capitale
- Pour les tournages en extérieur, un projet d'information bilingue aux riverains, commerçants et associations concernés